



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge  
après dépôt de l'acte au greffe**



**\*24122602\***

ile,

**Déposé / Reçu le**

**06 AOUT 2024**

au greffe du tribunal de l'entreprise  
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : **0635 949 618**

**Nom**

(en entier) : **B Logistics Holding**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Boulevard du Roi Albert II 37, 1030 Schaerbeek**

**Objet de l'acte : Renouvellement du mandat du commissaire - Procuration pour  
accomplissement des formalités légales**

EXTRAIT

Décisions écrites de l'assemblée générale ordinaire des Actionnaires du 28 juin 2024:

(...)

Renouvellement du mandat du commissaire

Le mandat du commissaire, Forvis Mazars Réviseurs d' Entreprises SRL, représenté par Monsieur Romuald Bilem, expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2025 au cours de laquelle les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 seront approuvés.

Afin d'aligner le mandat du commissaire de la Société avec les autres entités de Lineas, les Actionnaires décident de d'ores et déjà renouveler le mandat du commissaire, à savoir Mazars Réviseurs d'Entreprises SRL, Réviseurs d'Entreprises, ayant son siège social à Avenue du Boulevard 21 b8, 1210 Bruxelles, représenté par Monsieur Romuald Bilem, pour les exercices 2024, 2025 et 2026. Le mandat du commissaire prendra fin immédiatement après l'assemblée annuelle qui approuvera les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

(...)

Procuration pour accomplissement des formalités légales

Les Actionnaires confèrent à chaque administrateur de la Société et à Madame Dierdre Rudman, Madame Alexandra Devis et Monsieur Stefan Van der Celen, chacun ayant le pouvoir d'agir seul et avec possibilité de substitution, le pouvoir d'accomplir tous les actes et de signer tous les documents au nom et pour le compte de la société qui sont nécessaires ou utiles à la mise en œuvre des résolutions susmentionnées, y compris, mais non exclusivement, l'accomplissement des formalités de publication nécessaires, ainsi que toutes les formalités légales à accomplir au greffe du tribunal de commerce, aux guichets des entreprises ou à la Banque-Carrefour des Entreprises.

(...)

Dierdre Rudman  
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 20/08/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers  
**Au verso** : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).